

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 13 février 2017 modifiant l'arrêté du 17 novembre 2015 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales

NOR : AFSH1730060A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment l'article D. 4381-3 ;
Vu le décret n° 2012-994 du 23 août 2012 relatif au Haut Conseil des professions paramédicales ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 2015 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 17 novembre 2015 susvisé est modifié comme suit :

1° Au I :

a) Claire DELORE, Fédération de la santé et de l'action sociale - CGT, est nommée en remplacement d'Émilie BOUZERDA, Fédération de la santé et de l'action sociale - CGT (1^{er} suppléant) ;

b) Jacques DUPERRET, Fédération de la santé et de l'action sociale - CGT, est nommé en remplacement de Frédérique LECOCQ, Fédération de la santé et de l'action sociale - CGT (1^{er} suppléant).

2° Au IV :

a) Edwige CAROFF, Association française des techniciens de laboratoire médical, est nommée en remplacement de Myriam DELVIGNE, Association française des techniciens de laboratoire médical (2^e suppléant) ;

b) Charles EURY, Association nationale des puéricultrices(teurs) diplômé(e)s et des étudiants, est nommé en remplacement d'Émilie COURTOIS, Association nationale des puéricultrices(teurs) diplômé(e)s et des étudiants (2^e suppléant).

3° Au VI :

a) Stéphane LANDAIS, Confédération des syndicats médicaux français, est nommé en remplacement de Pierre LEVY, Confédération des syndicats médicaux français (1^{er} suppléant) ;

b) Philippe MARISSAL, MG France, est nommé en remplacement de François WILTHIEN, MG France (titulaire) ;

c) Jean-Louis BENSOUSSAN, MG France, est nommé en remplacement de Philippe MARISSAL, MG France (1^{er} suppléant) ;

d) François WILTHIEN, MG France, est nommé en remplacement de Jean-Louis BENSOUSSAN (2^e suppléant).

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 13 février 2017.

Pour la ministre et par délégation :
*Le chef du bureau de l'exercice,
de la déontologie et du développement
professionnel continu (RH2),*
G. BOUDET